



# Assemblée générale

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale  
14 novembre 2023  
Français  
Original : anglais

---

## Troisième Commission

### Compte rendu analytique de la 16<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 10 octobre 2023, à 10 heures

*Présidence* : M. Marschik ..... (Autriche)

## Sommaire

Point 71 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits humains

- a) Application des instruments relatifs aux droits humains
- b) Questions relatives aux droits humains, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits humains et des libertés fondamentales
- c) Situations relatives aux droits humains et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux
- d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Point 71 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits humains (A/78/198)**

**a) Application des instruments relatifs aux droits humains** (A/78/40, A/78/44, A/78/48, A/78/55, A/78/56, A/78/240, A/78/263, A/78/271, A/78/281, A/78/324 et A/78/354)

**b) Questions relatives aux droits humains, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits humains et des libertés fondamentales** (A/78/125, A/78/131, A/78/136, A/78/155, A/78/160, A/78/161, A/78/166, A/78/167, A/78/168, A/78/169, A/78/171, A/78/172, A/78/173, A/78/174, A/78/175, A/78/176, A/78/179, A/78/180, A/78/181, A/78/182, A/78/185, A/78/192, A/78/195, A/78/196, A/78/202, A/78/203, A/78/207, A/78/213, A/78/226, A/78/227, A/78/241, A/78/242, A/78/243, A/78/245, A/78/246, A/78/253, A/78/254, A/78/255, A/78/260, A/78/262, A/78/269, A/78/270, A/78/272, A/78/282, A/78/288, A/78/289, A/78/298, A/78/306, A/78/310, A/78/311, A/78/347 et A/78/364)

**c) Situations relatives aux droits humains et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux** (A/78/204, A/78/212, A/78/223, A/78/244, A/78/278, A/78/297, A/78/299, A/78/326, A/78/327, A/78/338, A/78/340 et A/78/511)

**d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne** (A/78/36)

1. **M. Türk** (Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme), présentant son rapport (A/78/36), se dit profondément choqué par les horribles attaques lancées par des groupes armés palestiniens quelques jours plus tôt et par le conflit généralisé qui s'en est suivi en Israël et dans le Territoire palestinien occupé. Les répercussions sur les civils de part et d'autre sont intolérables. Toutes les parties doivent renoncer à la guerre totale et aux cycles vicieux de la vengeance, et respecter le droit international humanitaire et les droits humains.

2. Les mesures relatives aux droits humains sont le seul moyen de rendre le développement inclusif et participatif, et donc durable, d'élaborer des lois justes, de garantir des sociétés équitables et de promouvoir la responsabilité et la réconciliation. En bref, c'est le seul moyen de forger une paix durable. Il est dans l'intérêt de chaque État Membre de promouvoir un socle de

droits humains solide au cœur de sa politique et de sa gouvernance, compte tenu en particulier des turbulences auxquelles le monde est confronté.

3. Un quart de l'humanité vit dans des lieux touchés par des conflits, comme la République démocratique du Congo, le Myanmar, le Soudan, l'Ukraine et maintenant, à nouveau, Israël et le Territoire palestinien occupé. En 2022, le nombre de civils tués lors d'opérations de guerre partout dans le monde a augmenté de plus de 50 %, ce qui constitue la première hausse depuis 2015, date à laquelle le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a commencé à compiler ces données.

4. On observe aussi la montée du racisme et de la discrimination fondée sur le genre, en même temps que la remise en cause concertée de progrès importants réalisés au cours des dernières décennies. Des provocations délibérées, telles que les récents autodafés du Coran, visent à creuser des fossés entre les pays et entre les communautés. La montée de l'antisémitisme et de l'islamophobie est particulièrement inquiétante à la lumière des faits nouveaux récents. L'extrême pauvreté et l'explosion des inégalités sont des échecs tragiques de l'engagement du monde en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des droits humains. Les restrictions sévères imposées à l'espace civique fragilisent les institutions judiciaires et la liberté des médias. Les technologies numériques non réglementées, notamment l'intelligence artificielle, les armes autonomes et les techniques de surveillance, menacent gravement les droits humains. Toutes ces tendances amplifient le danger grandissant de la triple crise planétaire, qui représente la principale menace pour les droits humains à laquelle est confrontée la génération actuelle.

5. Dans un monde en pleine tempête, le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme a apporté stabilité et clarté quant à la voie à suivre. Il est absolument essentiel de raviver l'esprit qui a conduit à l'adoption de la Déclaration afin de rétablir la confiance et d'avancer unis en tant que nations et en tant que peuples. Il faut espérer que les États pourront collectivement promouvoir une approche des droits humains unificatrice et fondée sur des solutions, qui réponde aux besoins de chaque être humain, dans chaque pays, quel que soit son système politique, économique et culturel.

6. Avant d'assumer son mandat actuel, le Haut-Commissaire a travaillé 30 ans durant dans des endroits où la prévention a échoué, où des conflits ont éclaté, où la discrimination s'est métastasée en nettoyage ethnique et où les privations ont contraint les gens à fuir en

masse. Il est de loin préférable d'aborder ces problèmes avant qu'ils ne dégèrent en catastrophe. Toute action corrective menée dans l'urgence sera probablement insuffisante, créant de nouveaux griefs pour l'avenir. Les États doivent faire progresser les politiques et les réformes structurelles dans le contexte des droits humains indivisibles et interdépendants, qui doivent enfin être considérés comme d'égale importance. L'orateur souligne qu'il est essentiel de prendre des mesures telles que celles énoncées dans son rapport.

7. Certains ont fait valoir que la discussion sur la situation des droits humains dans leur pays constituait une ingérence dans leur souveraineté. Cependant, même une connaissance sommaire de la question des déplacements et d'autres conséquences des crises liées aux droits humains montre clairement que tel n'est pas le cas. Tous les peuples sont interconnectés, comme le reconnaît la Charte des Nations Unies. Les violations des droits humains ont un impact évident au-delà des frontières et constituent une cause légitime de préoccupation internationale.

8. L'action menée par le HCDH pour ce qui est de surveiller les violations des droits humains et de les combattre est crucial pour l'établissement et le maintien de sociétés pacifiques et sûres. En Afghanistan, le démantèlement des organismes nationaux de défense des droits humains et les violations généralisées, notamment la discrimination sans précédent à l'encontre des femmes, ont rendu vital le soutien durable à la présence des Nations Unies dans le domaine des droits humains. Les observateurs des droits humains de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) sont les seuls à assurer une surveillance indépendante dans le pays. En Colombie, le bureau de pays du HCDH fait le lien entre tous les acteurs et se fait le défenseur de la justice transitionnelle et des droits des victimes, des peuples autochtones, de la société civile, des femmes et des filles.

9. Le Haut-Commissaire est déterminé à renforcer les efforts du HCDH pour promouvoir des économies fondées sur les droits humains. Les États Membres devraient recevoir de meilleures orientations, une meilleure expertise et une meilleure assistance à cet égard. En permettant une participation civique significative à la prise de décision, en particulier pour les femmes et d'autres personnes qui ont longtemps été mises à l'écart, l'économie centrée sur les droits humains peut remédier aux causes profondes des inégalités et des griefs, instaurer une plus grande confiance dans le gouvernement et faire en sorte que les politiques soient plus efficacement axées sur les domaines où les besoins sont les plus importants. Le HCDH y apporte une valeur ajoutée, étant donné le rôle

qu'il joue en créant des passerelles entre la société civile, les opérations des Nations Unies et les fonctionnaires nationaux.

10. Les institutions internationales de financement et de développement ont cruellement besoin de garde-fous en matière de droits humains, afin que les gouvernements ne soient pas contraints de réduire leurs investissements en faveur de ces droits pour rembourser leur dette extérieure. La Déclaration sur le droit au développement promet un ordre international permettant de réaliser pleinement les droits humains. Le HCDH renforcera son travail auprès des institutions pour soutenir l'appel du Secrétaire général à la réforme de l'architecture financière internationale et sa proposition de relance des objectifs de développement durable, et conformément à la déclaration politique adoptée lors du Sommet sur les objectifs de développement durable.

11. En 2023, le HCDH a reçu un peu plus de 5 % du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, montant largement insuffisant compte tenu de sa mission. Bien que son financement extrabudgétaire ait quelque peu augmenté ces dernières années, il reste lui aussi insuffisant. En outre, il semble probable que le HCDH ne recevra que 60 % du financement extrabudgétaire qu'il a demandé. Le Haut-Commissariat a besoin d'un niveau de financement de base qui garantisse sa capacité de mettre en œuvre toutes les activités prévues par son mandat. À cette fin, le Haut-Commissaire a lancé un programme de changement visant à améliorer la capacité du HCDH d'être au service de ses partenaires.

12. Alors que les préparatifs du Sommet de l'avenir progressent, les droits humains doivent être au cœur de toutes les discussions et du travail de renforcement du pilier droits humains de l'Organisation. Le HCDH organisera une manifestation de haut niveau à Genève en décembre 2023 pour marquer le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les textes issus de cette manifestation jetteront les bases de l'avenir des droits humains et apporteront une contribution importante au Pacte pour l'avenir.

13. **M. Poveda Brito** (République bolivarienne du Venezuela), s'exprimant au nom des États membres du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies, dit que les mesures coercitives unilatérales ont un impact négatif sur les initiatives nationales visant à garantir la couverture sanitaire universelle, à lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), et contre d'autres pandémies et maladies endémiques, et à assurer un

accès rapide aux vaccins, aux soins et fournitures médicaux. Malgré des débats prolongés sur ces mesures en 2023, ainsi que des rapports d'experts indépendants et de rapporteurs spéciaux, les déclarations politiques issues de la récente réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur des thèmes liés à la santé ont ignoré de manière flagrante cette question, qui touche plus d'un tiers de l'humanité. Il serait utile d'entendre l'évaluation de la situation par le Haut-Commissaire et toute autre information compilée par le HCDH sur l'impact négatif de ces mesures sur les droits humains.

14. Les États membres du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies sont déterminés à promouvoir et à protéger tous les droits humains, individuels et collectifs, sur la base du dialogue et de la coopération, conformément aux principes d'impartialité, d'objectivité, de transparence, de non-sélectivité, de non-politisation et de non-confrontation, dans un cadre d'égalité et de respect mutuel. Ils rejettent la pratique du « deux poids, deux mesures » dans ce domaine et expriment leur profonde inquiétude quant à la prolifération de mécanismes et de procédures biaisés.

15. **M. Shrier** (États-Unis d'Amérique) dit que son pays condamne l'épouvantable attaque menée contre Israël par les terroristes du Hamas et réitère son soutien indéfectible à Israël dans l'exercice de son droit inhérent à se défendre. Deux voies s'offrent à la région : celle d'une plus grande intégration et d'une plus grande stabilité, les Israéliens et les Palestiniens réglant leurs différends ; ou celle de la terreur, suivie par le Hamas, qui n'a pas amélioré la vie d'une seule personne.

16. Les États-Unis sont gravement préoccupés par la situation des droits humains en Afghanistan, au Bélarus, en République populaire démocratique de Corée, en Éthiopie, en République islamique d'Iran, au Myanmar et en Syrie. Ils condamnent le génocide et les crimes contre l'humanité perpétrés par les autorités de la République populaire de Chine à l'encontre des Ouïghours et des membres d'autres groupes minoritaires ethniques et religieux ; la suppression des identités religieuses, linguistiques et culturelles distinctes des Tibétains et d'autres groupes minoritaires ; la répression exercée sur Hong Kong. Ils condamnent également les atrocités et autres atteintes auxquelles se livrent les forces russes en Ukraine, notamment les mauvais traitements infligés aux civils ukrainiens. Ils sont en outre préoccupés par l'intensification spectaculaire de la répression de la dissidence intérieure par la Russie. Profondément inquiets face à la situation au Yémen et aux informations concernant le meurtre de migrants à la frontière, les États-Unis ont exhorté les autorités saoudiennes à enquêter sur ces allégations, à faciliter

l'accès des organisations internationales à la région frontalière et à s'acquitter des obligations que leur impose le droit international.

17. **M. Elizondo Belden** (Mexique) dit que son pays reste ouvert à la surveillance par la communauté internationale et s'engage à suivre les recommandations en matière de droits humains émises par les mécanismes et les experts. Le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme est l'occasion pour les États de réaffirmer leur engagement multilatéral en faveur de l'universalité, de l'interdépendance, de l'indivisibilité et du développement progressif des droits humains. L'orateur demande quels sont les principaux obstacles à surmonter en ce qui concerne la pleine mise en œuvre de la Déclaration et des instruments internationaux qui y sont associés.

18. **M<sup>me</sup> Broderick** (Irlande) dit que son pays condamne sans équivoque l'attaque du Hamas contre Israël. L'Irlande est profondément choquée par ce qui se passe en Israël et à Gaza et exprime ses condoléances à toutes les victimes et à leurs familles. Elle salue le travail accompli par le HCDH pour soutenir les défenseurs et défenseuses des droits humains et l'exhorte à adopter des systèmes permettant de recenser, de constater et de signaler les représailles dont ils font l'objet, et d'assurer un suivi à cet égard. L'intégrité de l'Organisation, ainsi que celle de ses organes conventionnels et de ses procédures spéciales, devrait être maintenue et protégée, notamment grâce à des ressources adéquates. En outre, tous les États devraient mettre en œuvre les recommandations issues de l'Examen périodique universel, ratifier les traités en suspens et adresser une invitation permanente à tous les titulaires de mandat au titre d'une procédure spéciale. L'intervenante demande quelles mesures peuvent être prises par les États pour garantir que la Déclaration universelle des droits de l'homme puisse bénéficier à tous, à la fois maintenant et dans l'avenir.

19. **M. Escobar** (Argentine) dit que les récents revers concernant la situation des droits humains dans diverses régions, notamment la montée de la violence et de la discrimination à l'encontre des groupes vulnérables, représentent un défi majeur pour la communauté internationale. Compte tenu de la situation, sa délégation souhaiterait obtenir des éclaircissements sur les mesures que le Haut-Commissariat pourrait prendre à court et à moyen termes pour traiter ces questions.

20. **M<sup>me</sup> Sánchez García** (Colombie) dit que les droits humains font partie intégrante du processus de paix dans son pays, raison pour laquelle l'accord régissant les activités du bureau du HCDH en Colombie a été

renouvelé jusqu'en 2032 au moins. Sa délégation se félicite que le Haut-Commissaire ait reconnu la volonté de la Colombie d'accepter ses recommandations en matière de droits humains. Compte tenu de la proposition de son Président d'organiser une troisième conférence mondiale sur les droits humains, il serait utile de connaître le point de vue du Haut-Commissaire à ce sujet.

21. **M. Arbeiter** (Canada) déclare que le soutien à l'autodétermination palestinienne et l'empathie pour les Palestiniens ne doivent jamais occulter le fait que le Hamas est un groupe terroriste haineux et antisémite. Le Canada soutient fermement Israël et son droit à se défendre contre le terrorisme en vertu du droit international.

22. La description du monde présentée dans le rapport du Haut-Commissaire est à la fois précise et alarmante, et le Canada approuve l'approche recommandée, qui consiste à faire des droits humains un pilier de l'action menée par la communauté internationale. Compte tenu de l'expérience du Haut-Commissaire en ce qui concerne le système des Nations Unies et l'architecture des droits humains, il serait intéressant de savoir ce qui l'a surpris au cours de son mandat, et quels progrès sous-estimés ou difficultés inattendues il a constaté.

23. **M. Khan** (Pakistan) dit que sa délégation souhaite attirer l'attention sur la poursuite de l'occupation illégale du Jammu-et-Cachemire par l'Inde. Le fait que la communauté internationale ne tienne pas l'Inde pour responsable des violations des droits humains qu'elle a commises affaiblit davantage encore la crédibilité du mandat de prévention du HCDH et sa capacité à examiner les violations des droits humains d'une manière non sélective et impartiale. Compte tenu des preuves accablantes de violations flagrantes des droits humains commises pendant l'occupation illégale du Jammu-et-Cachemire par l'Inde, comme l'ont constamment souligné les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, il serait très souhaitable que le HCDH indique clairement quand il publiera son prochain rapport sur la question.

24. L'émergence de l'islamophobie en tant que nouvelle forme de racisme, conduisant à la discrimination religieuse, à l'incitation à la haine, à l'hostilité et à la violence, est préoccupante. Ce fléau doit être combattu pour éviter la persécution des musulmans dans certains pays occidentaux et un génocide imminent en Inde. Le Pakistan demande par conséquent que la question de l'islamophobie soit abordée dans les rapports annuels du HCDH.

25. **M<sup>me</sup> Dime Labille** (France) dit que le HCDH joue un rôle essentiel en fournissant des informations à la

communauté internationale, en demandant des comptes aux pays et en mettant en œuvre des réformes. Il ne peut toutefois pas accomplir son travail efficacement sans les ressources nécessaires. En conséquence, la France a doublé sa contribution nationale volontaire et soutiendra le HCDH dans les futures négociations budgétaires.

26. La France continuera à s'opposer à la peine de mort, à l'impunité et à la discrimination, et à promouvoir les droits des femmes, des lesbiennes, des gays, des transgenres et des bisexuels, et ceux des défenseurs et défenseuses des droits humains. Dans la perspective de l'annonce par le Haut-Commissaire, en décembre 2023, de sa vision de l'avenir des droits humains, la France salue sa prise de position en faveur d'une révolution féministe dans l'espace numérique et de la protection des droits dans le contexte du changement climatique. À cet égard, il serait utile que le Haut-Commissaire expose les conséquences de sa vision et de sa stratégie pour les missions et la présence du Haut-Commissariat dans les pays et les régions au cours des prochaines années, ainsi que pour les méthodes de travail et le financement des procédures spéciales et des organes conventionnels.

27. **M<sup>me</sup> Carlé** (Représentante de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice) dit que le travail et le mandat du Haut-Commissaire sont plus importants et pertinents que jamais au moment de marquer le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et le trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne. Les droits humains, qu'ils soient politiques, civils, économiques, sociaux ou culturels, sont essentiels à la solution d'un bon nombre de problèmes mondiaux interdépendants, notamment l'aggravation des inégalités, l'extrême pauvreté, les guerres et les conflits, les risques générés par les nouvelles technologies et la triple crise planétaire. Ils devraient être au cœur des activités de l'Organisation des Nations Unies, et un HCDH efficace, fonctionnant bien et disposant de ressources suffisantes est indispensable à cet égard. Les États Membres et le Secrétariat devraient utiliser le budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires pour fournir au HCDH, ainsi qu'aux autres organes et mécanismes des Nations Unies chargés des droits humains, les ressources nécessaires.

28. L'Union européenne soutient fermement l'indépendance et l'intégrité du HCDH et rejette toute tentative de discréditer ou d'affaiblir son travail. La France condamne fermement toute forme d'intimidation, de harcèlement et de représailles à l'encontre des personnes qui coopèrent avec le système des Nations Unies. Tous les États devraient créer et

entretenir un environnement sûr et favorable dans lequel les organisations de la société civile et les défenseurs et défenseuses des droits humains peuvent agir sans crainte ni ingérence. Compte tenu de l'universalité, de l'indivisibilité et de l'interdépendance de tous les droits humains, la délégation française souhaiterait avoir des exemples spécifiques de situations dans lesquelles la protection d'un droit humain a contribué à garantir la réalisation d'autres.

29. **M. Muhamad** (Malaisie) dit qu'il est impératif que la communauté internationale traite tous les droits humains de manière juste et équitable. Malheureusement, l'expérience a montré à maintes reprises que la priorité est donnée à certains droits, en particulier les droits civils et politiques, par rapport à d'autres. Les difficultés constantes liées au budget et aux ressources portent préjudice à la Section des droits économiques, sociaux et culturels du HCDH plus qu'à d'autres. L'orateur demande quels efforts peuvent être déployés par le HCDH afin de remédier au manque de ressources pour les programmes dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels, y compris aux fins du renforcement des capacités dans les États Membres.

30. L'examen périodique universel est extrêmement utile pour la promotion et la protection des droits humains dans le monde. La Malaisie se soumettra au processus pour la quatrième fois en janvier 2024 et espère recevoir des recommandations pragmatiques, applicables et constructives.

31. **M<sup>me</sup> Umulisa** (Rwanda), s'exprimant également au nom de l'Angola, du Burundi, du Cameroun, de la République centrafricaine, du Tchad, du Congo, de la République démocratique du Congo, de la Guinée équatoriale, du Gabon et de Sao Tomé-et-Principe, dit que les activités du Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale à Yaoundé n'ont cessé de croître depuis sa création en 2001, en particulier après l'adoption de la résolution 76/171 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Centre d'intensifier ses activités dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels, en tenant compte de la nécessité de répondre aux demandes de tous les pays dans les domaines relevant de sa compétence. Toutefois, la capacité limitée du Centre de mettre en œuvre son mandat, principalement en raison de contraintes financières et d'une demande croissante de services de la part des États Membres, est une source de préoccupation. Au cours des six dernières années, l'Assemblée générale a demandé au HCDH d'utiliser ses ressources existantes pour fournir au Centre des fonds et du personnel supplémentaires, y

compris des ressources humaines provenant de la sous-région de l'Afrique centrale.

32. L'intervenante demande donc quelles mesures ont été prises pour mettre en œuvre la résolution 76/171 et dans quelle mesure les ressources financières du Centre ont augmenté. Elle souhaite également connaître le niveau de représentation des pays de la sous-région au sein du personnel du Centre et savoir s'il est possible d'allouer des fonds supplémentaires au Centre provenant des ressources régulières existantes du Haut-Commissariat.

33. **M. Wenaweser** (Liechtenstein) dit qu'il est injustifié et regrettable que des guerres menées illégalement aient été exclues du discours sur les droits humains au cours des dernières décennies. En outre, la société civile n'a pas accordé à cette question l'attention qu'elle mérite, bien qu'il s'agisse de l'une des violations les plus graves des droits humains, s'agissant notamment de ses répercussions sur le droit à la vie. L'orateur souhaite savoir comment le HCDH peut contribuer à promouvoir la sensibilisation à cette question. À l'approche du Sommet de l'avenir, il serait utile de connaître le point de vue du Haut-Commissaire sur la manière de faire avancer le débat sur l'intelligence artificielle, en particulier sur la dimension droits humains. Enfin, l'orateur demande si le Haut-Commissaire estime que les États devraient se concentrer sur la mise en œuvre des normes énoncées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les traités connexes, ou s'il existe des lacunes particulières dans le domaine de l'établissement de normes.

34. **M. Sylvester** (Royaume-Uni) dit que son pays condamne fermement les attaques terroristes du Hamas contre les citoyens israéliens et appelle à la cessation des attaques contre Israël. Le recours aveugle à la violence par le Hamas et les pertes civiles qu'il a entraînées sont épouvantables ; la prise en otage de plus de 100 citoyens israéliens est odieuse. Le Royaume-Uni appuie fermement Israël et son droit à la légitime défense. Le Hamas ne représente pas les aspirations légitimes du peuple palestinien et ne lui offre rien d'autre que davantage de terreur et de nouvelles effusions de sang. Les actes méprisables du Hamas ont également entraîné la mort de 687 Palestiniens à Gaza et aggravé les souffrances des civils palestiniens. L'orateur demande comment la communauté internationale peut soutenir au mieux la désescalade.

35. **M<sup>me</sup> Perdomo** (Chili) dit que sa délégation est reconnaissante au Haut-Commissaire d'avoir souligné le lien entre l'intégration des droits humains dans les plans et politiques de développement et la réalisation du

Programme 2030. Elle aurait toutefois souhaité que le rapport reflète le travail précieux du Haut-Commissariat pour ce qui est de promouvoir les droits humains des personnes âgées, auxquelles les politiques n'accordent pas le même soutien qu'à d'autres groupes vulnérables. Le Chili se réjouit de travailler en étroite collaboration avec le HCDH lors de la réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement en décembre 2023, au cours de laquelle les lacunes concernant la réalisation des droits humains des personnes âgées feront l'objet d'une discussion. L'oratrice se fait l'écho de l'appel lancé aux pays par le Haut-Commissaire pour qu'ils formulent des engagements volontaires en matière de droits humains, qui seront présentés lors de la prochaine manifestation marquant le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

36. **M. Pilipenko** (Biélorus) dit que sa délégation est d'accord avec la principale conclusion du rapport du Haut-Commissaire, à savoir que les problèmes qui se posent en matière de droits humains appellent des solutions mondiales et une coopération internationale plus forte. Dans la pratique, cependant, le travail du HCDH n'a pas toujours visé à renforcer la coopération et a souvent eu pour effet d'alimenter la confrontation et d'éroder la confiance. Le Haut-Commissariat devrait adhérer strictement aux principes de constructivité, de transparence, de non-sélectivité, d'impartialité, de non-confrontation et de non-politisation dans son travail.

37. Certaines conclusions générales, comme celle concernant la situation regrettable de la société civile dans le monde, pourraient créer une fausse impression quant aux causes profondes de cette situation, alors qu'il existe souvent des causes parfaitement raisonnables et objectives. Étant donné qu'il n'est pas possible de présenter un tableau complet dans un rapport succinct, de telles conclusions peuvent conduire à des interprétations erronées. Il serait bon de réfléchir à la manière d'éviter cela dans les prochains rapports.

38. La délégation du Biélorus souhaiterait des éclaircissements sur la demande d'« appui politique » exprimée au paragraphe 110 du rapport. Une telle expression semble très discutable lorsqu'elle est utilisée dans le contexte du financement, d'autant plus que le budget ordinaire du HCDH augmente alors que les fonds alloués à d'autres domaines d'activité de l'Organisation des Nations Unies sont en déclin.

39. Le rapport ne mentionne pas les mesures coercitives unilatérales, qui ont un impact extrêmement négatif sur les droits humains, comme l'indiquent de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme. La délégation du

Biélorus souhaiterait savoir ce que le Haut-Commissariat fait et prévoit de faire pour traiter cette question, et l'encourage à inclure des informations pertinentes à ce sujet dans son prochain rapport.

40. **M. Zitko** (Slovénie) dit que son pays soutient fermement l'appel du Haut-Commissaire à déployer tous les efforts possibles pour défendre les droits des femmes et des filles et promouvoir leur participation pleine, égale et significative à tous les aspects de la vie. Le HCDH effectue un travail important en faisant valoir la manière dont les crises environnementales et autres crises mondiales entravent la réalisation des droits humains, en particulier ceux des personnes les plus vulnérables. Les efforts qu'il déploie pour peser sur les débats mondiaux, contribuer à faire mieux comprendre les lacunes dans la protection des droits humains des personnes âgées et appuyer le mandat de l'Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme, sont eux aussi appréciés.

41. Un HCDH fonctionnel, bien structuré et doté de ressources suffisantes est un bien public mondial, qui contribue à l'identification précoce des risques et à la prévention de conflits et de crises humanitaires de plus grande ampleur. La Slovénie continuera à jouer son rôle dans la promotion de la paix, de l'inclusion, de la non-discrimination et de l'action préventive en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, à partir de janvier 2024.

42. **M<sup>me</sup> Lortkipanidze** (Géorgie) dit que son pays est choqué par le récent et horrible attentat terroriste et qu'il est solidaire du Gouvernement et du peuple d'Israël.

43. La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, en violation flagrante du droit international, continue de saper la paix et la sécurité mondiales. En outre, la Fédération de Russie a continué à intégrer des territoires géorgiens dans ses sphères politique, militaire, économique, sociale et judiciaire, tout en déstabilisant les conditions de sécurité et en aggravant la situation humanitaire. Les récentes déclarations concernant le déploiement d'une base navale dans la région occupée d'Abkhazie et l'inclusion de cette région dans le processus d'intégration constituent une nouvelle violation flagrante du droit international, une atteinte grave à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie et une nouvelle preuve de la politique agressive de la Russie à l'égard de la Géorgie.

44. Les personnes résidant dans les régions occupées d'Abkhazie et de Tskhinvali ont été victimes de violations flagrantes de leurs droits, et des centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays ont été expulsés de leurs foyers à la

suite de multiples vagues de nettoyage ethnique. L'avis du Haut-Commissaire sur les mesures réalisables qui peuvent être prises pour remédier aux violations des droits humains touchant les personnes vivant dans les territoires occupés serait très apprécié.

45. **M. Al-Khaqani** (Iraq) dit que son pays s'est engagé à coopérer de manière constructive avec les organes conventionnels en soumettant et en examinant ses rapports nationaux dans les délais impartis. L'Iraq s'efforcera également de mettre en œuvre les recommandations relatives à l'amélioration de son cadre législatif et au renforcement des organes impliqués dans la protection et la promotion des droits humains. Il voudrait devenir membre du Conseil des droits de l'homme pour la période 2026-2028 car il souhaite jouer un rôle efficace et fructueux dans la promotion de ces droits. La délégation iraquienne aimerait savoir comment le Haut-Commissaire a évalué sa dernière visite en Iraq, effectuée en août 2023.

46. **M. Feruță** (Roumanie) estime que le tableau d'ensemble des droits humains est plutôt sombre, surtout si l'on considère les attaques contre les civils, les infrastructures et les installations civiles en Ukraine et le récent attentat terroriste contre Israël. Les gouvernements doivent se mobiliser pour y remédier, étant donné que les droits humains ne peuvent être dissociés des aspirations et des objectifs en matière de sécurité et qu'il est impossible de favoriser le développement indépendamment de ces droits.

47. L'idée selon laquelle la promotion des droits humains pourrait porter atteinte à la souveraineté des États est dépassée et erronée. Le respect des droits humains est en réalité source de prospérité et de prévisibilité, et améliore les conditions de sécurité pour tous. L'orateur encourage le Haut-Commissaire à tenir le Siège informé de l'évolution de la situation dans les organes des Nations Unies à Genève.

48. **M<sup>me</sup> Arab Bafrani** (République islamique d'Iran) dit que la détérioration de la situation des droits humains aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Canada, dans les États membres de l'Union européenne et dans les territoires palestiniens occupés est profondément préoccupante. Son pays condamne le sort réservé aux femmes et aux jeunes filles, aux minorités religieuses, aux personnes d'origine africaine et aux peuples autochtones dans ces territoires.

49. La délégation iranienne est consternée par le fait que le Haut-Commissaire n'ait pas mentionné dans son rapport les impacts négatifs des mesures coercitives unilatérales sur les droits humains des personnes dans les pays ciblés, et qu'il ait au contraire inclus un langage

non consensuel et des éléments qui ne sont pas étayés par des accords internationaux.

50. Tous les pays ont le droit souverain d'élaborer leur propre système juridique et notamment de déterminer les peines appropriées dans le respect du droit international et du droit à un procès équitable. Étant donné que de nombreux pays appliquent encore la peine de mort, le fait de pointer du doigt certains États dans le rapport va à l'encontre de l'obligation du Haut-Commissariat d'agir avec impartialité et non-sélectivité.

51. La délégation iranienne rejette catégoriquement les mécanismes fondés sur la politique, tel que le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran la Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur la République islamique d'Iran. Compte tenu des cas récents d'autodafé du Coran en Europe, le HCDH devrait donner la priorité à la question de la discrimination à l'encontre des musulmans et de l'islamophobie dans ses travaux.

52. À l'approche du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2024, il serait utile que le Haut-Commissaire précise la position du HCDH à l'égard des questions familiales et de la protection de la famille.

53. **M. Fepuleai** (Nouvelle-Zélande) dit que son pays condamne les attaques terroristes du Hamas contre Israël et appelle toutes les parties à la retenue, à la protection des civils et au respect du droit international humanitaire. La Nouvelle-Zélande continuera à défendre l'égalité des genres, les droits démocratiques et les droits des peuples autochtones, des personnes handicapées et des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers, intersexués et autres personnes (LGBTQI+), en s'appuyant sur les principes d'inclusion et d'intersectionnalité. Dans un contexte mondial difficile, il est essentiel que les États travaillent en partenariat avec la société civile pour faire respecter et défendre les droits humains et faire en sorte que toutes les voix puissent être entendues.

54. **M<sup>me</sup> Tonon** (Italie) dit que son pays souhaite réitérer son opposition à la peine de mort, au nom des droits humains et du respect de la dignité humaine. L'Italie a présenté à l'Assemblée générale en 2007 la première résolution relative à un moratoire universel sur l'application de la peine de mort. Le soutien à ce moratoire s'est accru au fil des ans, 125 États ayant voté en faveur de la résolution lors de la session précédente. L'Italie s'emploie à instaurer au niveau interrégional un dialogue constructif sur la question et s'engage dans des campagnes de sensibilisation sous l'égide de l'Union



européenne et du Conseil de l'Europe. À cet égard, elle se demande comment renforcer le dialogue interrégional et l'implication de la société civile en vue de consolider davantage le consensus existant.

55. **M<sup>me</sup> Baeriswyl** (Suisse) dit que son pays est reconnaissant au Haut-Commissariat pour sa détermination à préconiser le droit humain à un environnement propre, sain et durable et demande au Haut-Commissaire quelles sont les prochaines étapes à cet égard. Ayant travaillé avec le HCDH à la création d'un outil pilote sur le risque de conflit, la Suisse salue les efforts déployés en matière de prévention et de systèmes d'alerte précoce et s'interroge sur ce qui pourrait être fait de plus pour renforcer les instruments de prévention dans le cadre du nouvel agenda pour la paix. Dans une perspective de protection et d'élargissement de l'espace civique, la Suisse se félicite de l'engagement du HCDH à prévenir et à combattre les intimidations et les représailles à l'encontre des personnes qui coopèrent avec l'ONU. En outre, elle partage le point de vue selon lequel les discriminations et les stéréotypes fondés sur le genre restent profondément ancrés dans la société. L'oratrice demande comment le HCDH compte surmonter ces difficultés.

56. **M<sup>me</sup> Kim** (Australie) dit que son pays condamne sans équivoque les attaques odieuses du Hamas contre Israël, notamment les tirs de roquettes aveugles, la cruauté qui a entraîné des pertes humaines choquantes et les prises d'otages. L'Australie appelle le Hamas à cesser toutes les attaques et à libérer tous les otages, et toutes les parties à protéger la vie des civils et à respecter la Charte des Nations Unies, le droit international des droits humains et le droit international humanitaire, ainsi que l'ordre fondé sur des règles. Elle a pour principe directeur de faire avancer la cause de la paix et de progresser vers une solution juste et durable à deux États dans laquelle Israël et un futur État palestinien pourraient coexister avec des frontières internationalement reconnues.

57. Les droits humains s'appliquent à toutes les personnes, indépendamment de leur identité ou de leur lieu de naissance. Il est dans l'intérêt de tous les pays de défendre la Charte des Nations Unies et d'exercer leur pouvoir pour la faire respecter.

58. **M. Hakobyan** (Arménie) dit que toute la population arménienne du Haut-Karabakh a été déplacée de force à la suite de l'assaut brutal mené par l'Azerbaïdjan le 19 septembre 2023. Des violations du droit à la vie et de l'interdiction de la torture ont été avérées, et il existe des preuves graphiques de cas de mutilation, y compris sur la personne d'enfants. Étant

donné que le Haut-Commissaire a souligné l'importance du respect du droit international humanitaire et des droits humains, l'orateur demande comment le HCDH abordera la violation par l'Azerbaïdjan de ces corpus juridiques en ce qui concerne le peuple du Haut-Karabakh.

59. **M. Kim** Nam Hyok (République populaire démocratique de Corée) dit qu'il est important de promouvoir la coopération internationale en matière de droits humains et d'engager un dialogue constructif sur une base juste et équitable, en tenant compte de la diversité politique, historique, sociale, religieuse et culturelle de chaque pays. Le principal obstacle à la coopération internationale dans le domaine des droits humains est l'utilisation abusive de ces droits à des fins politiques. Les droits humains ne devraient jamais être utilisés comme un instrument politique dans le but de violer la souveraineté des États ou de s'ingérer dans les affaires intérieures d'États souverains. Actuellement, les pays en développement, en particulier ceux qui ont des positions politiques indépendantes, sont ciblés de manière sélective. La sélectivité et la pratique du « deux poids, deux mesures » ont entravé les efforts internationaux de protection et de promotion des droits humains et ne devraient plus être tolérées. Le Haut-Commissaire et le HCDH devraient préserver les principes fondamentaux que sont le respect de la souveraineté nationale, l'impartialité, l'objectivité, la non-sélectivité et la non-politisation.

60. L'orateur déclare que sa délégation rejette totalement les allégations des États-Unis, auxquels il demande instamment de s'intéresser aux graves violations des droits humains commises à l'intérieur de ses frontières, telles que le racisme, la violence armée et la discrimination à l'encontre des groupes ethniques.

61. **M. Erdan** (Israël) dit qu'au lendemain des plus graves atrocités en matière de droits humains commises depuis l'Holocauste, sa délégation souhaite savoir combien de Juifs morts il faudra pour justifier une riposte proportionnée face à une organisation terroriste génocidaire, et se demande si le meurtre d'un millier, de 6 millions ou de 10 millions – toute la population d'Israël – de Juifs sera suffisant pour que le Haut-Commissaire soutienne le droit à la légitime défense de son pays.

62. Israël est une démocratie respectueuse des lois, tandis que le Hamas est considéré comme une organisation terroriste génocidaire par le monde libre. En faisant des comparaisons fausses et immorales, le Haut-Commissaire partage la responsabilité de donner du pouvoir à des sauvages barbares. Le Haut-Commissaire s'est dit indigné et choqué, mais son rôle

n'est pas d'être un spectateur qui exprime ses émotions : Israël a besoin qu'il agisse. La délégation israélienne se demande comment le Haut-Commissaire attend d'Israël qu'il s'assure que des djihadistes génocidaires ne commettent plus jamais de telles atrocités.

63. Le Conseil des droits de l'homme a perdu son sens moral en refusant de faire la différence entre le bien et le mal. La comparaison immorale faite par le Haut-Commissaire a envoyé un message clair aux terroristes : s'ils cachent des roquettes et des armes sous des écoles et des hôpitaux, et s'ils utilisent la population de Gaza comme bouclier humain, le Conseil leur accordera une immunité totale. Le monde ne peut accepter une telle déformation de la morale, qui garantit la poursuite des atrocités. Israël anéantira l'infrastructure terroriste du Hamas.

64. **M. Drescher** (Allemagne) dit que son pays condamne l'attaque terroriste du Hamas contre Israël et appelle le Hamas à accepter un cessez-le-feu immédiat et à libérer immédiatement et sans condition tous les otages. L'Allemagne est pleinement solidaire d'Israël dans l'exercice de son droit à l'autodéfense en vertu de la Charte des Nations Unies.

65. Les droits humains, la paix et la sécurité étant inextricablement liés, il convient de renforcer les liens entre le Conseil de sécurité et le Conseil des droits de l'homme et d'instaurer un dialogue de fond régulier sur le sujet. La promotion et la protection des droits humains sont essentielles pour relever avec succès les défis croissants que sont les conflits et les guerres, les changements climatiques, la faim, la pauvreté, le racisme et d'autres formes de discrimination, ainsi que la pression croissante exercée sur les droits politiques et civils.

66. Le HCDH doit bénéficier d'un financement et de ressources adéquats. L'Allemagne est fière d'être le quatrième plus grand donateur du HCDH, et laisse une part importante de sa contribution non préaffectée afin d'accroître la flexibilité du budget. En tant que cofacilitateur du Sommet de l'avenir, elle espère qu'une large place sera faite aux droits humains dans le document final. La délégation allemande demande au Haut-Commissaire de réfléchir à la situation actuelle des droits humains en général et aux domaines qu'il conviendrait de privilégier dans les années à venir.

67. **M. Viktorov** (Fédération de Russie) dit que l'utilisation des droits humains à des fins politiques et économiques contre des gouvernements non favorables ou simplement rivaux est malheureusement devenue monnaie courante. Pour atteindre leurs objectifs à court terme, certains États amènent délibérément la situation des droits humains au bord du gouffre, principalement

en recourant à des mesures coercitives unilatérales. Sous prétexte de défendre la liberté d'expression, ils tolèrent la promotion d'idéologies interdites par le droit international, qui ont causé la mort de millions de personnes dans le passé et conduisent aujourd'hui aux mêmes conséquences. Ils utilisent tous les moyens, qu'il s'agisse de mener des campagnes de désinformation agressives, de fournir des armes aux « véritables » défenseurs des droits humains, de manipuler les institutions ecclésiastiques ou d'abuser de la confiance des personnes pieuses, pour promouvoir leurs intérêts étroits et à court terme. De tels jeux conduisent toujours à des tragédies humaines.

68. Dans ce contexte, le rôle du Haut-Commissaire en tant que représentant indépendant et impartial d'une organisation mondiale de défense des droits humains est plus important et nécessaire que jamais. Le Haut-Commissaire doit réagir aux causes profondes des violations des droits humains plutôt qu'à leurs conséquences, en tenant compte de tous les facteurs et de toutes les particularités de la situation. En application de la résolution 48/141 de l'Assemblée générale, le Haut-Commissaire a essentiellement pour mandat d'aider toutes les parties intéressées, en premier lieu les États, à améliorer leur situation en matière de droits humains et à renforcer leurs capacités nationales à cet égard.

69. **M<sup>me</sup> Lasseur** (Royaume des Pays-Bas) dit que son pays est choqué par l'attaque contre Israël et souhaite exprimer sa tristesse pour les victimes dans les deux camps. Israël a le droit de se défendre en application du droit international. S'il est élu au Conseil des droits de l'homme, le Royaume des Pays-Bas fera sa part pour défendre tous les droits humains, pour tous et partout. La délégation néerlandaise se félicite des projets visant à accroître la présence du HCDH sur le terrain et attend avec impatience la publication de la stratégie des Nations Unies pour les personnes LGBTQI+. L'intervenante demande comment et où les pays peuvent soutenir au mieux l'action menée par le Haut-Commissaire.

70. **M. Dai Bing** (Chine) dit qu'il est important de promouvoir et de protéger les droits humains grâce à la solidarité et à la coopération ; de respecter pleinement la voie choisie par chaque pays pour le développement des droits humains ; de s'opposer à la politisation des questions relatives à ces droits ; d'éviter la politique du deux poids, deux mesures ; de rejeter l'utilisation des droits humains comme prétexte pour s'ingérer dans les affaires intérieures des États et entraver leur développement, y compris en recourant à des mesures coercitives unilatérales. Le HCDH et les autres organes chargés des droits humains doivent respecter la

souveraineté des États ; appliquer les principes d'impartialité, d'objectivité, de non-sélectivité et de non-politisation ; s'engager dans un dialogue et une coopération constructifs avec les États Membres ; exécuter leurs mandats respectifs de manière objective et impartiale.

71. La Commission ne doit pas être utilisée comme un lieu de confrontation ou de pression, ni comme un moyen pour certains États donneurs de leçons d'imposer leurs droits humains aux autres. La voie choisie par la Chine pour développer les droits humains est bien adaptée à sa situation nationale et a conduit à des progrès remarquables et reconnus. Une fois de plus, les États-Unis provoquent la confrontation en attaquant la Chine avec des mensonges. Contrairement à ce que disent les États-Unis dans les accusations qu'ils portent, les personnes de tous les groupes ethniques vivent en harmonie au Xinjiang ; le Tibet connaît des progrès économiques et sociaux ; les habitants de Hong Kong jouissent d'un large éventail de droits et de libertés. Les États-Unis devraient s'attaquer à leurs propres problèmes très graves en matière de droits humains et cesser d'utiliser ces droits pour nuire aux pays en développement, leur faire échec et les contraindre.

72. **M<sup>me</sup> Monica** (Bangladesh) dit que la présence prolongée de plus d'un million de réfugiés rohingya est un lourd fardeau pour un pays comme le sien, dont les ressources sont très limitées et qui est vulnérable aux changements climatiques. À ce jour, aucun mécanisme du Conseil des droits de l'homme n'a permis de progresser dans la création de conditions propices au rapatriement de ces réfugiés. L'oratrice se demande si l'ONU devrait recalibrer sa stratégie et comment les mécanismes du Conseil peuvent mieux cerner les défis liés à la réalisation des droits humains et proposer des solutions pratiques. Le Bangladesh dénonce le conflit armé en cours entre Israël et l'État de Palestine et réitère son soutien à une solution à deux États.

73. **M<sup>me</sup> Mudrenko** (Ukraine) dit qu'en tant que cibles du terrorisme russe, les Ukrainiens sont horrifiés par les attaques terroristes en Israël et solidaires avec les victimes. Les rapports de la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine présentent continuellement des éléments d'une valeur inestimable concernant les répercussions de l'agression russe sur les droits humains. L'étendue et la gravité des violations des droits humains et du droit international des droits humains montrent bien qu'il est urgent que la Fédération de Russie soit tenue pour responsable.

74. **M<sup>me</sup> Mousa** (Arabie Saoudite) dit que les violations systématiques par Israël des droits humains des Palestiniens ont créé une situation explosive dans

l'État de Palestine. L'Arabie saoudite appelle les deux parties à mettre fin à l'escalade et à faire preuve de retenue. La communauté internationale devrait lancer un processus de paix crédible conduisant à une solution à deux États.

75. L'Arabie saoudite rejette une nouvelle fois les allégations des États-Unis, qui reposent sur des sources non fiables. Brûler le Coran est un acte condamnable qui incite à la haine, à l'exclusion et au racisme. L'intervenante demande comment le Haut-Commissaire peut contribuer à lutter contre ce phénomène qui dégénère.

76. **M. Pretterhofer** (Autriche) dit que son Gouvernement condamne avec la plus grande fermeté les attaques multiples et aveugles contre Israël et demande la libération immédiate de tous les otages. Il s'interroge sur le rôle que le HCDH peut jouer dans cette évolution dramatique.

77. **M<sup>me</sup> Rizk** (Égypte) dit que son pays continue de mener des discussions de haut niveau avec des acteurs internationaux et régionaux afin de mettre un terme à l'intensification des attaques contre Gaza et au meurtre de civils palestiniens. En fin de compte, la paix dépend d'une action internationale commune pour parvenir à un règlement juste et global fondé sur la création d'un État palestinien dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Une action internationale coordonnée est nécessaire pour mettre fin aux violences les plus récentes et assurer l'acheminement de l'aide humanitaire. L'Égypte a appelé à la plus grande retenue et à un retour aux négociations.

78. En ce qui concerne l'économie centrée sur les droits humains, l'intervenante souhaiterait en savoir plus sur l'intersection entre les droits humains et les questions économiques et sur l'impact de l'aggravation des crises sur le droit humain au développement. En ce qui concerne la réalisation de ce droit, l'Égypte met l'accent sur le devoir de coopération, la solidarité internationale et le respect de la souveraineté des États. Le moyen le plus efficace d'intégrer le droit au développement repose sur les processus de mise en œuvre du Programme 2030. L'oratrice demande ce que le Haut-Commissaire peut faire pour combler le fossé en matière de droit au développement, et quelles mesures pratiques le HCDH pourrait prendre pour lutter contre les discours de haine et les incitations à la violence telles que les autodafés du Coran.

79. **M<sup>me</sup> Bouchikhi** (Maroc) dit que son pays se félicite de la décision d'organiser à Genève, en 2025, une conférence sur la lutte contre les discours de haine par la promotion du dialogue interreligieux et interculturel et de la tolérance et reste convaincu de la

nécessité de renforcer le système des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits humains. Elle encourage tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer ou ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ou à y adhérer.

80. **M. Tun** (Myanmar) dit que le régime militaire de son pays intensifie les frappes aériennes contre les populations civiles, se livrant à des massacres brutaux et brûlant des villages entiers. Le seul moyen d'amener la justice et la démocratie au Myanmar est de mettre fin à la dictature militaire. Le Conseil de sécurité devrait prendre des mesures pour saisir la Cour pénale internationale de l'ensemble de la situation actuelle au Myanmar, et le Conseil, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et les États Membres devraient fournir un financement direct et flexible aux organisations humanitaires locales. L'orateur exhorte la communauté internationale à soutenir le travail du Gouvernement d'union nationale, qui coopère et agit en coordination avec les organisations armées ethniques pour prévenir les violations des droits humains et aider les victimes. Il souhaite savoir quelles mesures supplémentaires le Haut-Commissaire prendra pour sauver des vies au Myanmar.

81. **M<sup>me</sup> Al-Buainain** (Qatar) dit que son pays accueille le Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe, et qu'il continuera à apporter un soutien financier au HCDH au moyen de contributions volontaires. Le Qatar s'emploie à promouvoir et à protéger les droits humains partout dans le monde, y compris en sa qualité actuelle de membre du Conseil des droits de l'homme.

82. **M. Bamyá** (Observateur de l'État de Palestine) dit que son Gouvernement appelle tous les États à rejeter la punition collective et la déshumanisation imposées aux résidents de la bande de Gaza et à reconnaître le meurtre de Palestiniens par Israël. Sur les 850 Palestiniens tués au cours des trois derniers jours, l'écrasante majorité était constituée de civils, parmi lesquels beaucoup d'enfants. Israël a bloqué la bande de Gaza pendant 15 ans, l'assaillant à plusieurs reprises, dans l'espoir d'assurer sa propre sécurité et de détruire les capacités militaires du Hamas. Il n'a rien accompli du tout ; au contraire, il a infligé des souffrances à des personnes qu'il était tenu de protéger en vertu du droit international. Israël doit mettre fin immédiatement à l'effusion de sang, changer la trajectoire qui y a conduit et se conformer au droit international.

83. Au fil des ans, l'État de Palestine a appelé à une évolution pacifique, conformément au droit

international et aux résolutions de l'ONU, que les morts soient Palestiniens ou Israéliens. En 75 ans de griefs accumulés, il aurait pu appeler à la vengeance et à la guerre – mais il a cherché la justice et la paix.

84. **M<sup>me</sup> Zacarias** (Portugal) dit qu'en se rendant à New York et en s'adressant à la Commission, le Haut-Commissaire favorise les synergies et la complémentarité entre les travaux du HCDH et ceux de l'Assemblée générale. Sa délégation souhaite savoir quels sont les engagements en matière de droits humains qui sont essentiels pour garantir qu'une grande place soit faite à ces droits dans le document final du Sommet de l'avenir.

85. **M. Altarsha** (République arabe syrienne) dit qu'il est difficile de comprendre comment de nombreux pays occidentaux peuvent être choqués par ce qui se passe dans les territoires palestiniens occupés, mais pas par les meurtres et autres violations flagrantes des droits humains commises par la Puissance occupante contre les populations des territoires occupés et du Golan syrien occupé depuis bien des décennies. Le dernier jour de l'occupation sera le premier jour de la paix.

86. **M<sup>me</sup> Alameri** (Émirats arabes unis) dit que des efforts internationaux concertés sont nécessaires pour promouvoir l'adaptation aux changements climatiques et faciliter l'accès au financement de l'action climatique dans les pays en développement. En tant qu'hôtes de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les Émirats arabes unis sont déterminés à parvenir à un consensus international sur des résultats orientés vers l'action.

87. **M. Gala López** (Cuba) constate qu'alors que l'on célèbre le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et le trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, de nombreux États Membres ne reconnaissent toujours pas le droit à l'autodétermination, le droit au développement ou le caractère universel, indivisible et interdépendant de tous les droits humains. En outre, le dispositif des Nations Unies pour les droits humains continue de promouvoir des approches punitives, des pratiques sélectives et une politique du deux poids, deux mesures. En ne respectant pas les principes d'impartialité, d'objectivité et de non-sélectivité, il a sapé sa propre légitimité.

88. Le HCDH devrait soutenir davantage le droit au développement et accorder plus d'attention à l'impact négatif des mesures coercitives unilatérales sur les droits humains. L'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis est le principal obstacle au développement de Cuba et

constitue une violation massive et flagrante des droits humains du peuple cubain. L'orateur demande ce que le HCDH peut faire de plus pour promouvoir le droit au développement et pour remédier aux conséquences des mesures coercitives unilatérales sur les droits humains.

89. **M. Yamanaka** (Japon) dit que son Gouvernement condamne fermement les attaques contre Israël et les enlèvements de civils dont il a été fait état. Il demande comment le Haut-Commissaire assurera l'efficacité du HCDH. Il apprécierait également une vue d'ensemble des stratégies du Haut-Commissariat pour ce qui est d'assurer la transparence et la responsabilité dans la gestion du budget.

90. Le Japon s'élève contre les violations graves des droits humains et encourage les efforts volontaires de chaque pays grâce au dialogue et à la coopération. En tant que membre du Conseil des droits de l'homme pour 2024-2025, il redoublera d'efforts pour protéger et promouvoir les droits humains, en particulier en ce qui concerne les personnes handicapées, les enfants, l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres, ainsi que l'éthique des affaires, en étroite coopération avec les États Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les entités concernées.

91. **M. Hassani** (Algérie) dit qu'il est important de respecter les principes d'impartialité, d'objectivité et de non-sélectivité et d'aborder les situations relatives aux droits humains dans un esprit de dialogue constructif et de coopération. En tant que membre du Conseil des droits de l'homme, l'Algérie s'efforce de promouvoir et de protéger les droits humains, y compris le droit au développement. L'orateur demande quelles sont les mesures prises par le Haut-Commissaire pour collaborer avec des organisations régionales telles que l'Union africaine au sujet du droit au développement.

92. **M<sup>me</sup> Wainwel** (Cameroun) dit que les Africains et les personnes d'ascendance africaine sont extrêmement sous-représentés au sein du HCDH, en particulier aux postes de classe P-5 et de rang supérieur. Elle souhaite savoir quelles mesures le Haut-Commissaire compte prendre pour remédier à cette situation, comment il pense que les préjugés raciaux et la discrimination raciale y contribuent, et ce que fait le HCDH pour lutter contre la discrimination raciale à l'encontre du personnel. Elle demande également ce que le HCDH peut faire de plus pour renforcer le droit au développement et quelles mesures ont été prises pour fournir au Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale les ressources humaines et financières supplémentaires

dont il a besoin de toute urgence, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 76/171.

93. **M. Faiq** (Afghanistan) dit que le sort des réfugiés afghans sans papiers nécessite une attention urgente, car ces personnes n'ont souvent pas le statut légal leur permettant d'accéder aux services de base, à l'éducation, aux soins de santé ou à un emploi légal. Le HCDH devrait également enquêter sur les arrestations arbitraires, les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées et les actes de torture dont sont victimes d'anciens membres des forces de sécurité afghanes, ainsi que sur les châtiments généralisés et systématiques infligés aux communautés minoritaires. L'orateur apprécierait les commentaires du Haut-Commissaire sur ces questions, ainsi que sur la situation des femmes et des filles afghanes, qui sont privées de leurs droits à l'éducation et à l'emploi.

94. **M<sup>me</sup> Sonkar** (Inde) dit que le Pakistan a une fois de plus utilisé la Commission à mauvais escient pour détourner l'attention de son propre bilan catastrophique en matière de droits humains. Au Pakistan, la discrimination, la persécution et la violence institutionnalisées à l'encontre des minorités se poursuivent sans relâche, et des femmes appartenant à des communautés minoritaires sont enlevées et forcées de se convertir à l'islam et d'épouser des musulmans. Les territoires de l'Union du Jammu-et-Cachemire et du Ladakh font partie intégrante de l'Inde. Le Pakistan n'a pas le droit de formuler des observations sur les affaires intérieures de l'Inde.

95. **M. Grünwald** (Slovaquie) déclare que, 75 ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, les droits humains font l'objet d'attaques partout dans le monde, y compris en conséquence de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie. Si le Haut-Commissaire pouvait choisir un seul message pour la communauté internationale à l'occasion de l'anniversaire de la Déclaration, l'orateur se demande ce qu'il serait.

96. **M<sup>me</sup> Alexandridou** (Grèce) dit que son pays étudie les moyens d'accroître sa contribution au HCDH et qu'il est candidat au Conseil des droits de l'homme pour la période 2028-2030. Elle souhaiterait connaître l'avis du Haut-Commissaire sur la manière de mettre fin à la polarisation du Conseil et sur ce qui se passera si elle se poursuit.

97. **M. Scalabrini-McKellar** (Observateur de l'Ordre Souverain de Malte) dit qu'après le tremblement de terre au Maroc, l'Ordre a fourni une assistance humanitaire en collaboration avec d'autres organisations d'inspiration religieuse, et qu'il continuera à le faire. Il demande au Haut-Commissaire

de donner des précisions sur les cadres qui pourraient permettre de renforcer et de revitaliser les partenariats mondiaux pour la mobilisation des ressources et le partage de l'expertise dans les situations d'urgence humanitaire, ainsi que sur les stratégies visant à encourager la collaboration dans ce contexte.

98. **M. Türk** (Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme) dit qu'il a été profondément choqué par les actes ignobles perpétrés contre des citoyens israéliens et a appelé à la libération urgente et inconditionnelle des otages. Si le peuple palestinien a des griefs légitimes, rien ne justifie la terreur. De même, si Israël a des préoccupations légitimes en matière de sécurité, ses opérations militaires doivent être menées dans le strict respect du droit international humanitaire et des droits humains. Il est urgent de trouver une solution à ce conflit vieux de 56 ans. Le HCDH est présent dans la bande de Gaza et en Cisjordanie et se tient à la disposition d'Israël et des Palestiniens pour ce qui touche aux droits humains.

99. L'orateur rappelle que son objectif en tant que Haut-Commissaire est résumé dans le slogan du soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Dignité, liberté et justice pour tous », l'accent étant mis sur « pour tous ». Au cours de la première année de son mandat, il a été frappé par la menace croissante de la polarisation, qui peut avoir des conséquences dangereuses pour les droits humains. La politisation est inévitable – en effet, le leadership politique est essentiel pour aller de l'avant – mais la polarisation peut et doit être évitée. Durant cette même année, il a également constaté l'incroyable potentiel de la collaboration. Travaillant aux côtés des défenseurs et des défenseuses des droits humains, des organisations de la société civile et des institutions publiques, les bureaux locaux du HCDH ont contribué à prévenir les crises en relayant les griefs et en détectant les signes avant-coureurs.

100. Le HCDH joue également un rôle important pour ce qui est de surveiller les situations relatives aux droits humains et d'en rendre compte. Il est regrettable qu'il n'ait pas davantage de ressources à consacrer aux questions d'enquête et de responsabilité, car la responsabilité et la justice transitionnelle sont essentielles pour une paix durable. Le Haut-Commissaire a été surpris de constater à quel point le HCDH est sous-financé. Une grande partie des nombreux rapports demandés par le Conseil des droits de l'homme et l'Assemblée générale ne sont pas couverts par le budget ordinaire. Le mandat du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme est très important et le travail Haut-Commissariat doit être financé en conséquence. Une mesure que les États

Membres peuvent prendre pour promouvoir les droits humains et leur prise en compte dans le développement durable consisterait à assurer un financement adéquat du programme de conseillers et conseillères pour les droits humains du HCDH.

101. La situation des droits humains au Myanmar est épouvantable et se détériore. Le système des Nations Unies a formulé de nombreuses recommandations au fil des ans sur les questions relatives aux droits humains de groupes minoritaires tels que les Rohingya, et l'ASEAN a proposé un plan en cinq points. Aucun de ces appels n'a été entendu. Le Haut-Commissaire a donc demandé au Conseil de sécurité de saisir la Cour pénale internationale de l'ensemble de la situation.

102. L'obligation de rendre des comptes est un outil important pour lutter contre la persécution systématique des femmes en Afghanistan. Il est essentiel de maintenir l'attention sur la situation et d'assurer un soutien continu à la surveillance des droits humains au sein de la MANUA.

103. N'ayant pas accès aux régions d'Abkhazie et de Tskhinvali, le Haut-Commissaire n'a pas pu rendre compte de la situation dans l'ensemble de la Géorgie. Le Gouvernement géorgien devrait faire tout son possible pour convaincre ceux qui sont responsables du refus d'accès opposé au HCDH de revenir sur leur position.

104. Le Haut-Commissaire a rencontré le Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan et un Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Arménie au sujet de l'exode des Arméniens de souche et a proposé la présence et la collaboration du HCDH. Il espère que cette offre sera acceptée.

105. Le HCDH suit la situation au Cachemire. Les recommandations de ses prédécesseurs devraient être prises au sérieux. Le Haut-Commissaire a demandé au Pakistan et à l'Inde de permettre au HCDH d'accéder aux zones placées sous leur contrôle respectif.

106. Lors de sa visite en Iraq en août 2023, le Haut-Commissaire a pu constater les effets très tangibles des changements climatiques. Là comme ailleurs, la pénurie d'eau et les températures insupportablement élevées touchent les plus vulnérables. Le Haut-Commissaire s'est vu accorder un accès total, y compris aux centres de détention, et a eu des discussions fructueuses avec le Premier Ministre sur un certain nombre de questions. Avec la coopération du Gouvernement et une forte présence sur le terrain, les visites officielles peuvent être très efficaces.

107. Le dialogue avec les organisations régionales est important. Au cours des derniers mois, le Haut-

Commissaire a participé à un dialogue régional de l'Union africaine sur le droit au développement et a rencontré des représentants de la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN. Il collabore très étroitement avec le système interaméricain de protection des droits de l'homme, les mécanismes européens relatifs aux droits humains et d'autres mécanismes dans le monde. En outre, des partenaires régionaux ont été invités à participer à des manifestations de haut niveau organisées par le HCDH.

108. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le HCDH s'appêtent à publier un rapport sur la manière de promouvoir le droit humain à un environnement propre, sain et durable. Le Haut-Commissaire se dit encouragé par le nombre croissant d'affaires judiciaires concernant les droits climatiques et environnementaux.

109. Le HCDH s'emploie avec le Cabinet du Secrétaire général à intégrer la dimension des droits humains dans le Nouvel Agenda pour la paix. Cette dimension est importante dans les situations de conflit et d'après-conflit et peut être décomposée en ses éléments constitutifs pour promouvoir la paix et le processus de consolidation de la paix. Les violations des droits humains devraient être considérées comme des indicateurs d'alerte précoce et déclencher une action rapide.

110. Le Haut-Commissaire a une position claire et résolue sur les mesures coercitives unilatérales. Dans le cas des sanctions sectorielles en particulier, il est nécessaire de procéder à une analyse plus approfondie de l'impact qu'elles ont sur la jouissance des droits humains et sur les questions humanitaires.

111. De plus en plus de pays d'Afrique subsaharienne abolissent la peine de mort. Pour encourager les États à annoncer des moratoires ou à abolir la peine, il est nécessaire de revenir sur les faits, qui démontrent que la peine capitale n'est pas un moyen de dissuasion efficace. Les acteurs de la société civile devraient être inclus dans les discussions, qui devraient être interrégionales.

112. Il est essentiel de lutter contre les discours de haine et l'incitation à la violence, qui sont des facteurs clés dans l'éclatement des conflits. Au cours de l'année écoulée, le Haut-Commissaire a participé au sein du Conseil des droits de l'homme à deux dialogues interactifs sur la haine religieuse et l'intolérance, et il travaille en étroite collaboration sur cette question avec la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide.

113. Il existe plusieurs résolutions du Conseil des droits de l'homme sur la protection de la famille et une nouvelle résolution est en cours de négociation. La précédente Haute-Commissaire avait préparé un rapport sur les droits de l'enfant et le regroupement familial (A/HRC/49/31) et avait souligné le rôle de la famille dans la réduction de la pauvreté. Le Conseil prévoit une réunion d'experts sur le sujet.

114. La guerre illégale – la violation du *jus ad bellum* – est une question de droits humains car elle a des conséquences sur ces droits et touche aux questions de responsabilité et de justice. Lorsque sont évaluées les violations du *jus ad bellum*, les violations des droits humains sont considérées comme des circonstances aggravantes.

115. Le Sommet de l'avenir devrait conduire à un renforcement du pilier droits humains et des institutions qui le sous-tendent. Le Haut-Commissaire ne ménagera aucun effort pour faire des droits humains un élément transversal des cinq groupes de questions à examiner, notamment en veillant à ce que la manifestation de haut niveau qui se tiendra en décembre 2023 pour commémorer le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme soit axé sur les préparatifs du Sommet. Il travaille également en étroite collaboration avec l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies à l'élaboration du pacte numérique mondial. Le mécanisme consultatif sur les droits humains dans le domaine numérique, proposé par le Secrétaire général dans sa note d'orientation consacrée au pacte (A/77/CRP.1/Add.4) est absolument nécessaire.

116. En ce qui concerne le droit au développement, le Conseil des droits de l'homme examine actuellement un projet de résolution sur les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement. Le Haut-Commissaire a pour mandat de promouvoir et de protéger tous les droits humains, y compris le droit au développement. Aucun droit ne prévaut sur un autre et tous les droits humains sont interdépendants. Le Haut-Commissaire ne souscrit pas à la distinction arbitraire entre les droits civils et politiques et les droits économiques, sociaux et culturels. Les droits humains doivent être considérés de manière holistique à travers le prisme des cadres normatifs établis.

117. Les États Membres peuvent soutenir le HCDH lors des discussions de la Cinquième Commission sur le budget et en promouvant le processus de gestion du changement que le Haut-Commissaire a lancé au sein du Haut-Commissariat. Le HCDH existe pour servir les

États Membres, la société civile et les défenseurs et défenseuses des droits humains.

118. À l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il est important de rappeler que ce texte s'est nourri non seulement des révolutions américaine et française, mais aussi de la révolution haïtienne, le mouvement ouvrier, le féminisme et d'autres mouvements de défense des droits humains, le processus de décolonisation et la lutte contre l'apartheid. Le réexamen de la Déclaration peut permettre de mieux comprendre les dilemmes actuels en matière de droits humains et d'attirer l'attention sur les lacunes, telles que l'absence d'un instrument international sur les droits des paysans. La communauté internationale devrait faire de cette année anniversaire une occasion de renouveau, de réaffirmation et de progrès.

*La séance est levée à 13 heures.*